

## Ténia : pour un traitement efficace

Le ténia induit des baisses de performances et de la mortalité exclusivement sur les animaux sensibles, c'est-à-dire pâturent depuis moins de 4 mois. Au-delà, ils sont immunisés. Les premiers signes cliniques sont bien connus : les agneaux présentent un mauvais état général avec un déficit de croissance. Des troubles digestifs, un amaigrissement et une laine sèche et cassante sont des signes possibles. Le traitement se fait par administration d'un médicament spécifique du ténia ou d'un produit polyvalent ténia-strongles. Et il arrive que les résultats soient insuffisants.

## Et si le traitement n'est pas efficace

« Nous supposons que cela est lié à un niveau d'infestation très élevé des agneaux, souligne Laurent Saboureau de l'Alliance Pastorale. Le produit passant par l'enveloppe du ver pour le détruire, la quantité de produit administrée à l'agneau et liée à son poids serait alors insuffisante pour détruire tous les ténias présents ». La surface des vers serait trop importante et une partie seulement est éliminée. Et peu de temps après, les signes cliniques reprennent. « Dans ce cas, nous conseillons alors de traiter selon le poids de l'agneau le plus lourd avec une majoration de 15 à 20 % de poids vif, poursuit le vétérinaire. Il est également possible de traiter 3 semaines après la mise à l'herbe et non 4 à 6 semaines après ».

Pour en savoir plus, retrouvez la lettre technique des éleveurs ovins n°46 sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr) et [inn-ovin.fr](http://inn-ovin.fr)

**Au-delà de 4 mois de pâturage, les ovins sont immunisés contre le ténia**



Maurane BEAUMONT, Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ,  
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
Laurence SAGOT (Institut de l'Élevage/CIIRPO)